

Date de la séance

Le 08 avril 2026

Date de convocation

Le 2 avril 2026

Date de publication

Le 02 avril 2026

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 31

Procurations 3

Excusé 0

Absent 0

N° 2026-04-22

OBJET :

**ELECTION DU
PRESIDENT**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la
Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-six

Le mercredi 11 mars, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle Dumay à Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, doyen.

Commune d'ANDELU : Vincent MECHENET

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Sandrine HUSER

Commune de Chavenay : Myriam BRENAC

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON : Damien GUIBOUT

Commune de FEUCHEROLLES : Michel DELAMAIRE, Martine LEPAGE, Jean-Marie ROLLET, Christophe LELAIT

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Samuel COLLIN, Sylvie BIGAY, Caroline QUINET, Sidonie KARM, Denis COURTOT, Benjamin GOHET, Amina DEMBRI, Nicolas BOURGET

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Jean-Philippe ANTOINE, Gilles STUDNIA, Jérôme FENAILLON, Nathalie ZENOU, Carl MAUGER, Magali HANNECART, Thomas BATIGNE

Procurations :

Stéphane GOMPERTZ, a donné pouvoir à Myriam BRENAC

William FALCHETTO a donné pouvoir à Vincent GAY

Sophie DAUMARD a donné pouvoir à Nathalie ZANOU

Excusé :

Absents :

Secrétaire de séance : Sandrine HUSER

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-4 et L5211-2,

VU l'arrêté préfectoral n°2012181-0004 en date du 29 juin 2012 portant création de la Communauté de Communes Gally Mauldre,

VU l'arrêté préfectoral n°782025-10-24-00012 en date du 24 octobre 2025 fixant la composition de la CC Gally Mauldre à 34 conseillers communautaires, à compter du renouvellement général de 2026, issu de l'article L5211-6-1 du CGCT,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à l'élection du(de la) Président(e) de la CC Gally Mauldre ;

Après avoir désigné Thomas BATIGNE et Carl MAUGER comme assesseurs et avoir procédé à l'appel des candidatures, se portent candidats Vincent GAY et Michel DELAMAIRE

Après avoir procédé à l'élection, au scrutin secret,

A l'issue du 1^{er} tour de scrutin,

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins 34
- Bulletins blancs ou nuls 0
- Suffrages exprimés 34

Nombre de voix obtenues :

Michel DELAMAIRE : 13 voix

Vincent GAY : 21 voix

Vincent GAY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au 1^{er} tour, il a été proclamé Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre et a été installé immédiatement dans ses fonctions.

Le Président
Vincent GAY




Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le
- Document rendu exécutoire le ...10/04/26...